

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Vehicles & Industrial Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Camion, moyen, lab mobile	
Solicitation No. - N° de l'invitation KM061-141125/B	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client KM061-141125	Date 2015-07-17
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HP-539-67483	
File No. - N° de dossier hp539.KM061-141125	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-07-30	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cafferty, Kathy	Buyer Id - Id de l'acheteur hp539
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-5917 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

KM061-141125/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

KM061-141125

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

hp539KM061-141125

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp539

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CETTE PAGE A ETE INTENTIONNELLEMENT LAISSEE EN BLANC

1. Modification 001 avait pour but de prolonger la date de clôture de l'invitation à soumissionner de 02:00 pm le 22 juillet 2015 à 02:00 pm le 30 juillet 2015, Heure avancée de l'Est.

2. Cette Modification 002 vise à modifier la demande de proposition en raison de changement de politique.

3. La demande de proposition est modifiée comme suit:

À la Table des matières, Partie 5 :

Supprimer : ATTESTATIONS

Insérer : ATTESTATIONS ET DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

À la Table des matières de la partie 5, Article 1 :

Supprimer : Certifications Requises Préalables à l'attribution du Contrat,

Insérer : Certifications Requises avec la Soumission

À la Partie 2 - Instructions à l'intention des Soumissionnaires, l'article 1 Instructions, Clauses et Conditions uniformisées :

Supprimer : le document 2003, (25-09-2014) Instructions Uniformisées - beins

Insérer : le document 2003, (2015-07-03) Instructions Uniformisées - beins

À PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Supprimer en entier

Insérer :

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

2. Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

À Partie 6, Clauses du Contrat Subséquent, article 2.1 – Clauses et Conditions Uniformisées :

Supprimer : 2010 (2014-11-27) Conditions générales – beins (complexité moyenne)

Insérer : 2010 (2015-07-03), Conditions générales – beins (complexité moyenne)

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM061-141125/B

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp539

Client Ref. No. - N° de réf. du client
KM061-141125

File No. - N° du dossier
hp539KM061-141125

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

À Partie 6, Clauses du Contrat Subséquent, article 7.1 – Conformité :

Supprimer en entier

Insérer : Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

À Partie 6, Clauses du Contrat Subséquent, article 9 – Ordre de priorité des documents :

Supprimer : (b) 2010 (2014-11-27) Conditions générales - beins (complexité moyenne)

Insérer : (b) 2010 (2015-07-03) Conditions générales - beins (complexité moyenne)

TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.